

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024.00169

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT DANS LE
DOMAINE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE POUR
L'ANNÉE 2024**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240411-D20240016910

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AGISSANT DANS LE DOMAINE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE POUR L'ANNEE 2024

Le développement durable est un des axes majeurs du projet métropolitain : « développer une Métropole plus durable ». A ce titre, la Métropole met en place des partenariats et soutient ainsi des Associations dont les activités répondent aux objectifs opérationnels définis dans le projet métropolitain, notamment en termes de lutte contre le bruit, la préservation de la biodiversité ou encore dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Le rapport présente les Associations pour lesquelles il est proposé une subvention de Saint-Etienne Métropole en 2024.

ACOUCITE

ACOUCITE est une Association Loi 1901, créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de ses membres fondateurs (l'Institut National de REcherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), le Centre d'études sur les réseaux de transport et l'urbanisme (CERTU), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Ce pôle de compétence sur l'environnement sonore urbain a pour vocation de favoriser les échanges entre les Centres de recherches et les besoins opérationnels des villes et agglomérations, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports terrestres.

Depuis 2007, Saint-Etienne Métropole a décidé de soutenir l'Association, dont la compétence technique et méthodologique est largement reconnue dans la réalisation des cartes stratégiques de bruit, du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), et récemment de l'Observatoire du Bruit, et dont les objectifs poursuivis coïncident avec l'acquisition de compétences nouvelles et techniques en matière d'acoustique.

Les missions d'ACOUCITE portent sur les domaines d'action suivants :

- proposition et organisation de programmes de recherche et d'actions expérimentales en coopération avec les collectivités territoriales, les établissements de recherche et l'industrie sur les problématiques de nuisances sonores ;
- accompagnement et mise en œuvre des PPBE en région Rhône-Alpes ;
- accompagnement et suivi des observatoires d'agglomération ;
- organisation de formations techniques, et accompagnement au transfert et à la mise au format SIG de données ;
- valorisation et partage des méthodologies et des retours d'expériences entre partenaires en Rhône-Alpes ;
- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions réalisées en Rhône-Alpes.

Il est ainsi proposé de subventionner cette association à hauteur de 10 000 € pour 2024, somme identique à la subvention de 2023. Pour information, une cotisation de 800 € est également payée tous les ans.

LA FERME EN CHANTIER

L'association La ferme en chantier accompagne les projets de jardins et vergers en permaculture sur le territoire, en chantier participatif. La ferme en chantier propose également des animations et activités auprès du grand public, des jeunes et de publics plus spécifiques (services civiques, travaux d'intérêt général, service national universel) pour éduquer et sensibiliser aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement et de compostage collectif, en s'appuyant notamment sur les jardins créés. Elle dispense enfin un programme pédagogique à destination du public scolaire.

L'action de La ferme en chantier s'intègre pleinement dans les engagements du projet de territoire en matière de transition énergétique et écologique. En effet, l'agriculture urbaine en permaculture permet de produire des aliments sains qui ne dégradent pas l'environnement grâce à des pratiques de régénération des sols. Elle contribue à créer la trame verte urbaine et à lutter contre les îlots de chaleur urbains tout en apportant une réponse à l'autonomie alimentaire des villes et à la limitation du fret en ville. Enfin, elle contribue à créer des échanges solidaires entre les habitants des quartiers.

La ferme en chantier est active sur la question de l'agriculture urbaine et participe aux projets et plans d'actions portés localement (Projet Alimentaire Territorial, projet Quartier fertile,...).

Il est proposé un soutien par une subvention de 3 000 € à l'association de la Ferme en chantier pour l'année 2024, soit le même montant qu'en 2023.

APIEU MILLE FEUILLE

APIEU 1000 FEUILLES est une association stéphanoise spécialisée dans la médiation, l'éducation, et la sensibilisation des publics au développement durable. Elle intervient chaque année lors des événements proposés par Saint-Etienne Métropole, lors de la semaine du développement durable et de la semaine de la mobilité par exemple.

L'association a sollicité un soutien à Saint-Etienne Métropole pour l'aider à mettre en œuvre son projet associatif au service des habitants de son territoire.

Il est proposé à ce titre d'attribuer une subvention de 3 500 € à APIEU 1000 FEUILLES pour l'année 2024, soit le même montant depuis quatre ans.

TATOU JUSTE

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un programme d'éducation et de sensibilisation au développement durable, passant notamment par l'organisation d'événements et la participation à des événements existants poursuivant les mêmes objectifs.

L'association Tatou Juste a dans son objet la mise en lumière et les nombreuses initiatives qui agissent concrètement et localement pour une société plus respectueuse de l'environnement et de l'humain.

Saint-Etienne Métropole est partenaire depuis plusieurs années de cet événement et souhaite poursuivre son soutien à l'association Tatou Juste pour soutenir son action pédagogique en faveur de la consommation responsable et du développement durable en général.

L'association Tatou Juste a renouvelé sa demande de soutien pour l'organisation de l'édition 2024 du salon. Il est proposé de maintenir le versement de 2 000 euros au titre de l'année 2024 pour soutenir la réalisation de cette manifestation unique sur le territoire.

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (CIRIDD)

L'association CIRIDD, loi 1901, et reconnue d'intérêt général, agit pour la promotion et le changement en faveur d'un développement soutenable, fondé sur la coopération au sein des organisations, des territoires et des filières. L'innovation et le droit à l'expérimentation sont le fer de lance du CIRIDD. Ses activités se déploient selon différentes échelles territoriales, du local jusqu'au niveau international.

Créée en 2005, sous l'impulsion de Saint-Etienne Métropole, elle a pour mission de développer et diffuser les pratiques de développement durable auprès de l'ensemble des acteurs concernés : entreprises, collectivités, services de l'Etat, associations, ONG et établissements d'enseignement. Le CIRIDD poursuit des actions ambitieuses notamment pour accompagner les acteurs dans l'appropriation et la mise en œuvre de processus collectifs de changement ancrés territorialement et basés sur des modèles de coopération tels que l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité, l'écologie industrielle et territoriale, l'éco-conception, le prolongement de la durée de vie des produits, et l'innovation par les usages.

Saint-Etienne Métropole souhaite soutenir le développement des programmes d'actions mis en place par le CIRIDD en attribuant une subvention lui permettant d'assurer notamment l'accompagnement (animations, veilles, études et prospectives, appui à l'innovation) des acteurs du territoire dans les démarches de développement durable en particulier dans le champ de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité.

Le partenariat entre le CIRIDD et Saint-Etienne Métropole existe depuis plusieurs années. Compte tenu de l'intérêt que revêtent les questions de l'économie circulaire pour la politique de transition énergétique du territoire, et du rôle privilégié que le CIRIDD joue dans l'animation de la stratégie d'économie circulaire de la collectivité, il est proposé de poursuivre ce partenariat en 2024 et d'accorder au CIRIDD une subvention de 10 000 euros soit le même montant qu'en 2023.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à verser les subventions suivantes :**
 - **10 000 € à ACOUCITE ;**
 - **3 000 € à La Ferme en Chantier ;**
 - **3 500 € à APIEU Millefeuilles ;**
 - **2 000 € à Tatou Juste ;**
 - **10 000 € au CIRIDD.**

- **la dépense correspondante sera imputée au budget Développement Durable - Energie de l'exercice 2024 (section fonctionnement).**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE